



parcscanada.gc.ca

## Renseignements

Nom de l'organisme

Forme juridique de  
l'organisme

Adresse

Téléphone

Courriel

Site Internet

Personne-ressource

# Demande de tournage et de photographie

## Parcs Canada

Parcs Canada, un passé toujours présent.



Parcs  
Canada

Parks  
Canada

Canada

Nom du projet :

Taille de l'équipe de production :

Date(s) :

Lieux de diffusion :

Horaire :

Auditoires :

Lieu(x) demandé(s) :

Matériel utilisé :

## Documents à joindre

- Scénario, s'il y a lieu;
- Liste des installations, s'il y a lieu;
- Autres informations pertinentes.

## Nous contacter

### Parcs Canada

2, rue d'Auteuil  
Québec (Québec)  
G1R 5C2

418 648-7016 #3

## Transmettre la demande

15 jours ouvrables avant la tenue du tournage à :

**[info.fortifications@pc.gc.ca](mailto:info.fortifications@pc.gc.ca)**

## Brève description du projet :

PAYSAGE, OBJECTIFS DE COMMUNICATION ET CONTENU	Cochez	Commentaires
Lieux de Parcs Canada clairement identifiables	<input type="checkbox"/>	
Lieux de Parcs Canada servant de simple décor	<input type="checkbox"/>	
Projet présentant les messages prioritaires de Parcs Canada	<input type="checkbox"/>	
Projet contribuant à informer, influencer et intéresser les Canadiens en matière de patrimoine	<input type="checkbox"/>	
Contenu principalement lié à l'éducation	<input type="checkbox"/>	
Contenu principalement lié à la promotion touristique	<input type="checkbox"/>	
Contenu principalement lié au divertissement	<input type="checkbox"/>	

## Modalités

L'analyse de la demande de tournage ou de photographie est effectuée au cours des deux semaines suivant sa réception par courriel à [info.fortifications@pc.gc.ca](mailto:info.fortifications@pc.gc.ca). Suivant l'acceptation de la demande, une lettre d'entente est transmise au demandeur. Celle-ci fait office d'autorisation pour l'utilisation des lieux de Parcs Canada dans le cadre d'un tournage ou d'une session de photographie.

## Conditions

- La demande, incluant le formulaire dûment rempli et les documents exigés, doit être soumise au moins 15 jours ouvrables avant la date du tournage ou de la session de photographie. Parcs Canada se réserve le droit de rejeter toute demande si le délai n'est pas respecté.
- Parcs Canada applique une grille tarifaire quant aux droits de tournage et de photographie selon la taille de l'équipe de production, la durée du tournage ou de la session de photographie, ainsi que le contenu et son utilisation principale. Celle-ci inclut les droits de demande et les frais liés à l'utilisation des lieux.
- Le détail des coûts est communiqué au demandeur après l'acceptation de la demande. Le paiement doit être effectué dans les 30 jours suivant la réception de la facture, qui est expédiée dans les jours suivants le tournage ou la session de photographie.
- En cas d'annulation, le demandeur doit aviser Parcs Canada par écrit au moins 24 heures avant la date prévue du tournage ou de la session de photographie, sans quoi la totalité des frais est facturée. Les droits de demande ne sont pas remboursables.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile d'un minimum de deux millions de dollars est exigée **avant** la date prévue du tournage ou de la session de photographie.